



Plainte — Violation des principes de l'État de droit portant atteinte au budget de l'Union ou aux intérêts financiers de l'Union

Règlement (UE, Euratom) 2020/2092 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union (ci-après, le «règlement relatif à la conditionnalité»)

Le formulaire de plainte permet de notifier à la Commission européenne des violations des principes de l'État de droit dans un État membre qui, en particulier, portent atteinte ou présentent un risque sérieux de porter atteinte à la bonne gestion financière du budget de l'Union ou à la protection des intérêts financiers de l'Union, d'une manière suffisamment directe.

Pour notifier à la Commission européenne toute autre plainte relative à l'État de droit, veuillez utiliser le formulaire de plainte disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/assets/sg/report-a-breach/complaints_fr/

Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires. Veuillez être concis et, si nécessaire, continuer dans un document séparé.

1. Identité et coordonnées

	Plaignant*	Votre représentant légal (<i>le cas échéant</i>)
Titre * M./Mme		
Prénom*		
Nom*		
Organisation:		
Adresse*		
Ville*		
Code postal*		
Pays*		
Téléphone		
Courrier électronique		
Langue*		
Devons-nous adresser la correspondance à vous ou à votre représentant? *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Quelle est la violation des principes de l'État de droit dénoncée? *

la mise en péril de l'indépendance du pouvoir judiciaire	<input type="checkbox"/>
le fait de ne pas prévenir, corriger ou sanctionner les décisions arbitraires ou illégales des autorités publiques, y compris la retenue de ressources financières et humaines affectant leur bon fonctionnement	<input type="checkbox"/>
le fait de ne pas veiller à l'absence de conflits d'intérêts	<input type="checkbox"/>
le fait de limiter la disponibilité et l'effectivité des voies de recours, notamment sous l'effet de règles de procédure restrictives et l'inexécution des décisions de justice	<input type="checkbox"/>
le fait de limiter l'effectivité des enquêtes, des poursuites ou des sanctions relatives à des violations du droit	<input type="checkbox"/>
autres	Veillez préciser.

3. Quelle est, selon vous, l'incidence de la violation alléguée des principes de l'État de droit mentionnée au point 2 ci-dessus? *

(Il est possible de cocher plusieurs réponses)

le bon fonctionnement des autorités exécutant le budget de l'Union, y compris des prêts et d'autres instruments garantis par le budget de l'Union, en particulier dans le contexte de procédures de passation de marchés publics ou d'octroi de subventions	<input type="checkbox"/>
le bon fonctionnement des autorités chargées du contrôle, du suivi et de l'audit financiers, ainsi que le bon fonctionnement de systèmes efficaces et transparents de gestion et de responsabilité financières	<input type="checkbox"/>
le bon fonctionnement des services d'enquête et de poursuites judiciaires dans le cadre des enquêtes et poursuites relatives à la fraude, y compris la fraude fiscale, à la corruption ou à d'autres violations du droit de l'Union concernant l'exécution du budget de l'Union ou la protection des intérêts financiers de l'Union	<input type="checkbox"/>
le contrôle juridictionnel effectif par des juridictions indépendantes d'actes ou d'omissions des autorités mentionnées ci-dessus	<input type="checkbox"/>
la prévention et la sanction de la fraude, y compris la fraude fiscale, de la corruption ou d'autres violations du droit de l'Union concernant l'exécution du budget de l'Union ou la protection des intérêts financiers de l'Union, ainsi que l'imposition de sanctions effectives et dissuasives aux destinataires par les juridictions nationales ou par les autorités administratives	<input type="checkbox"/>
le recouvrement de fonds indûment versés	<input type="checkbox"/>
la coopération efficace et en temps utile avec l'OLAF dans le cadre de ses enquêtes ou poursuites en vertu des actes applicables de l'Union, conformément au principe de coopération loyale	<input type="checkbox"/>
[sous réserve de la participation de l'État membre concerné,] la coopération effective et en temps utile avec le Parquet européen à ses enquêtes ou poursuites en vertu des actes de l'Union applicables conformément au principe de coopération loyale	<input type="checkbox"/>
d'autres situations ou comportements des autorités qui sont pertinents pour la bonne gestion financière du budget de l'Union ou la protection des intérêts financiers de l'Union	<input type="checkbox"/>

4. Selon vous, quelle (s) mesure (s) ou pratique (s) nationale (s) constitue (nt) une violation des principes de l'État de droit au titre du règlement relatif à la conditionnalité et pourquoi? *

5. Décrivez le problème en exposant les faits et les motifs de votre plainte *
(max. 10 000 caractères):

6. De quelle manière la violation alléguée des principes de l'État de droit porte atteinte ou présente un risque sérieux de porter atteinte à la bonne gestion financière du budget de l'Union ou à la protection des intérêts financiers de l'Union, d'une manière suffisamment directe?

6.1 De quelle manière la violation porte atteinte ou présente un risque sérieux de porter atteinte à la bonne gestion financière du budget de l'Union ou à la protection des intérêts financiers de l'Union?

6.2 La violation est-elle une infraction individuelle ou systémique? Veuillez préciser.

6.3 L'incidence sur la bonne gestion financière du budget de l'Union ou la protection des intérêts financiers de l'Union s'est-elle déjà matérialisée?
Dans l'affirmative, veuillez expliquer de quelle manière:

Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi il existe un risque sérieux de porter atteinte à la bonne gestion financière du budget de l'Union ou à la protection des intérêts financiers de l'Union:

Veuillez identifier un lien suffisamment direct entre la ou les violations alléguées et les risques ou les incidences sur la bonne gestion financière du budget de l'Union ou la protection des intérêts financiers de l'Union

7. Action déjà entreprise pour résoudre le problème*

Avez-vous déjà entrepris une action dans le pays en question pour résoudre le problème? *

SI OUI, était-elle de nature: administrative juridique/judiciaire?

7.1 Veuillez décrire: a) l'entité/l'autorité/la juridiction concerné (e) et le type de décision qui en a résulté; b) toute autre action dont vous avez connaissance.

7.2 Votre plainte a-t-elle été résolue par l'entité/l'autorité/la juridiction ou est-elle toujours en instance? Si l'affaire est en instance, quand la décision est-elle attendue? *

Si NON, veuillez préciser ci-dessous, le cas échéant


- Une autre affaire portant sur le même sujet est en instance devant une juridiction nationale ou devant la Cour de justice de l'UE
- Il n'existe aucun recours possible pour ce problème
- Une voie de recours existe, mais elle est trop coûteuse ou son utilisation serait trop longue
- Le délai pour engager une action a expiré
- Je n'ai pas de capacité juridique [je ne suis pas légalement habilité (e) à engager une action devant la Cour], pour la raison suivante:

- Je n'ai pas d'assistance juridique/d'avocat
- Je ne connais pas les voies de recours disponibles pour ce problème
- Autre (préciser)

8. Si vous avez déjà contacté une institution de l'UE traitant de problèmes de ce type, veuillez indiquer la référence de votre dossier/correspondance:

- Pétition au Parlement européen – Réf:.....
- Commission européenne – Réf:.....
- Médiateur européen – Réf:.....
- Autre — Nom de l'institution ou de l'entité contactée et référence de votre plainte (p. ex. SOLVIT, FIN-NET ou centres européens des consommateurs)


9. Liste des pièces justificatives complémentaires qui pourraient, sur demande, être transmises à la Commission.

 Ne joignez aucun document à ce stade.

10. Données à caractère personnel*

Autorisez-vous la Commission à divulguer votre identité lors de ses contacts avec les autorités contre lesquelles vous déposez plainte?

Oui Non

 Votre réponse n'aura pas d'incidence sur la manière dont votre plainte sera traitée. *Toutefois, dans certains cas, la divulgation de votre identité peut nous aider à traiter votre plainte.*